

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 149 Subventions (1 625 860 euros) et avenants n° 2 avec l'association Envoludia (94160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Envoludia (94160 Saint Mandé) et l'autorise à signer des avenants n° 2 pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Envoludia ayant son siège social 5/7, rue de l'Amiral Courbet 94 160 Saint Mandé, pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 503 181 euros est allouée à l'association Envoludia pour sa structure multi-accueil Les Bambini située 20, rue Giordano Bruno (14e) (N° de dossier 2018-03318 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 3 : Une subvention de 313 367 euros est allouée à l'association Envoludia pour sa halte-garderie située 11/21, rue du Chalet (10e) (N° de dossier 2018-03319 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 4 : Une subvention de 217 405 euros est allouée à l'association Envoludia pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 20, rue Mère Marie Skobtsov (15e) (N° de dossier 2018-03322 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 5 : Une subvention de 308 042 euros est allouée à l'association Envoludia pour sa halte-garderie Ram Dam située 4, rue Frédéric Schneider (18e) (N° de dossier 2018-03320 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 6 : Une subvention de 283 865 euros est allouée à l'association Envoludia pour sa halte-garderie Trotte Lapin située 217, rue Saint Charles (15e) (N° de dossier 2018-03321 - N° Tiers SIMPA 7361).

Article 7 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO